

Avis du Conseil scientifique de la CNSA relatif à la structuration de la recherche

Avril 2015

Le Conseil scientifique s'est préoccupé, depuis le début de ses activités, et plus récemment dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, de la structuration de la recherche en sciences humaines et sociales sur le handicap, la perte d'autonomie et/ou les limitations fonctionnelles et d'activités sociales.

Les actions directes de la CNSA se situent à différents niveaux :

- contribution au financement d'appels à projets ;
- financement direct d'études et de recherche dans le cadre de la section V ;
- organisation de journées scientifiques ;
- financement de trois chaires.

Même si d'incontestables progrès ont été faits dans le champ de la recherche défini ci-dessus, celle-ci est encore insuffisamment développées du fait du petit nombre d'équipes stables, de l'absence d'incitations suffisantes pour les doctorants et les chercheurs à demeurer dans ce champ, de la dispersion des travaux et d'une insuffisance de structuration des réseaux de recherche. Le rapport de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap (ONFRIH) a procédé à un état des lieux très complet sur ce sujet. Au-delà du développement quantitatif de cette recherche, des efforts de structuration de la recherche sont indispensables.

Le Conseil scientifique privilégie les objectifs suivants :

Faire du handicap et de la perte d'autonomie un thème prioritaire pour la recherche.

Cela implique :

- De s'assurer que les questions relatives au handicap, à la perte d'autonomie et aux limitations d'activités figurent dans

les grands programmes de recherche et appels à projets français et européens ;

- Que le Conseil scientifique explicite les orientations de la recherche qui lui paraissent pertinentes et définissent les thèmes de recherche à traiter en priorité, notamment dans la section V ;

- De poursuivre la politique de création de chaires, en spécifiant davantage le cahier des charges, en particulier la nature du « retour sur investissement » vers la CNSA. Cette politique de chaires est le moyen pour la CNSA de créer et/ou de développer des coopérations directes avec des équipes universitaires et d'avoir une action sur la sélection des thèmes prioritaires ; un choix est à faire entre la pérennisation des chaires actuelles et la création de chaires nouvelles, en particulier dans des disciplines non représentées jusqu'ici, comme le droit ou l'économie. Il convient également de réfléchir à impliquer davantage les universités dans ces programmes de chaires ; ceci en veillant à favoriser les collaborations entre différentes disciplines sur cette thématique ;

- D'encourager les formations doctorales et les masters portant sur le champ d'action couvert par la CNSA (le handicap, la perte d'autonomie et/ou les limitations fonctionnelles et d'activités sociales). L'identification des formations doctorales où les thèmes portés par la CNSA donnent lieu à des thèses pourrait permettre de proposer des allocations de recherche ou des bourses fléchées mieux ciblées. Elle permettrait également de disposer d'une information fiable sur le devenir des doctorants et les centres d'intérêt des laboratoires qui ont travaillé sur le handicap ou la perte d'autonomie afin de mieux comprendre la durée et la nature de leur investissement. À court ou moyen terme, la CNSA pourrait proposer des séminaires et/ou écoles d'été, centrés sur le handicap et la perte d'autonomie, à des doctorants issus de plusieurs disciplines. Un objectif de long terme pourrait être de créer des liens privilégiés avec des écoles doctorales ou interdoctorales qui proposent des programmes de formation et des thèses sur les thématiques de la CNSA. Ceci en tenant compte du contexte actuel de restructuration des universités ;

- De favoriser les collaborations de recherche avec des équipes étrangères et de favoriser ainsi les comparaisons et les collaborations internationales;
- De veiller aux articulations entre les recherches en sciences humaines et sociales et celles en biologie et en santé. Il conviendra aussi d'explorer les nouvelles sources de données offertes par l'accès au Système national d'information des remboursements de l'assurance maladie (SNIRAM) et, plus généralement, aux traitements massifs de méga-données (*big data*, à l'exemple de SHARE);
- De faire avancer les travaux permettant une meilleure collaboration entre les chercheurs académiques et les acteurs de terrain, professionnels et associatifs, et concevoir des dispositifs pour soutenir les projets impliquant ces collaborations.

La CNSA n'a pas à se substituer aux acteurs de la recherche ni à empiéter sur leurs compétences mais à agir en collaboration ou en bonne coordination avec eux; des actions de lobbying auprès des organismes de recherche et d'évaluation de la recherche (universités, CNRS, INSERM, INED, fondations, instituts...) auxquels doivent être associés les membres du Conseil scientifique sont nécessaires à ce stade.

La question des incitations à la recherche est centrale mais problématique. Il y a par ailleurs peu de dispositifs d'évaluation de la recherche qui incluent explicitement des critères d'interdisciplinarité. Or le soutien aux travaux interdisciplinaires est une nécessité concernant cet objet d'étude mais il se heurte actuellement à des difficultés de mise en œuvre, de reconnaissance, de diffusion, et n'est pas suffisamment pris en compte dans les carrières des chercheurs. La CNSA pourrait soutenir davantage cette interdisciplinarité.

Renforcer les coopérations et synergies, soutenir les réseaux de chercheurs maillés avec le terrain

La CNSA est en contact avec de nombreux réseaux de chercheurs traitant du

handicap et de la perte d'autonomie. Ce potentiel mérite d'être davantage connu pour favoriser l'émergence de quelques laboratoires multidisciplinaires dédiés et contribuer à l'émergence d'une infrastructure tête de réseau.

Cette stratégie de structuration de la recherche visant à fidéliser des chercheurs et des laboratoires ne doit pas pour autant exclure les « passants », qui, par un regard neuf, peuvent aussi décaler ou ouvrir les cadres d'analyse des « fidèles » du champ.

Les contacts entre les réseaux de chercheurs et les acteurs de terrain restent insuffisants pour permettre une diffusion et une valorisation des connaissances à forte utilité sociale.

L'initiative principale de la CNSA est l'organisation de journées scientifiques bisannuelles qui rencontrent un grand succès, mais d'autres initiatives pourraient voir le jour.

Des rapprochements au niveau régional entre les différents laboratoires en sciences humaines et sociales, les structures régionales comme l'ORS, le CREAI, l'IRTS, pourraient être encouragés; l'ouverture plus large des instances de gouvernance de la recherche aux associations est à favoriser. La préparation, commune et dans la durée, d'acteurs de terrain et de chercheurs à la construction d'un appel à projets peut être envisagée.

Développer la recherche et l'innovation sociale

La qualité méthodologique des études dites de terrain fait fréquemment l'objet de critiques méthodologiques. Parfois, elles manquent d'une bonne connaissance des avancées sur le plan théorique et des avancées scientifiques sur les plans national et international. Parvenir à une qualité méthodologique, théorique, en tenant compte de l'état de l'art sur la question est un moyen de consolider les projets innovants; le risque existe

cependant que la limite de ces travaux au regard des critères de scientificité ne permette pas aux études d'aboutir alors même que la question posée présente un intérêt certain et une utilité sociale.

La direction scientifique de la CNSA a déjà précisé les attendus en matière de cadre d'analyse, de déontologie, de connaissance de l'état de l'art et de méthodologie pour les dépôts de projets en section V. La synthèse de la littérature sur le sujet traité et les références aux plans, schémas et recommandations de bonnes pratiques de l'ANESMS, l'ANAP ou l'HAS en sont des exemples.

Il faut trouver des formes de construction d'une problématique de recherche à partir des questions de terrain de décision et de formation concernant les méthodologies destinées aux opérateurs de terrain (associations, bureaux d'études, observatoires, professionnels) et les rapprocher des équipes de recherche. Plusieurs modalités peuvent être envisagées : par exemple, la création de centres de ressources pour les recherches de terrain (sur le modèle des IReSP) ou des plateformes interdisciplinaires productrices de méthodologie d'essais et d'études. Les équipes de chercheurs qui ont déjà une expertise de travail avec les équipes de terrain peuvent jouer le rôle d'accompagnateur, de parrain ou d'associé, et ce à tous les stades, en particulier dans la formulation de la problématique de recherche... La CNSA peut jouer le rôle de catalyseur en identifiant les équipes qui ont une expertise en la matière. Le développement sur le modèle du projet « AIRe » est une hypothèse envisageable.

La possibilité de transposer le modèle PHRC (Programme hospitalier de recherche clinique) au champ médico-social doit aussi être examinée sérieusement.

La CNSA pourrait s'inspirer aussi du dispositif PICRI (« partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation ») institué par la région

Île-de-France et, qui « vise à promouvoir des programmes de recherche reposant sur une collaboration étroite entre laboratoires de recherche publics et organisations issues de la société civile dans toutes leur diversité ».

Il importe également que le caractère innovant du point de vue social des travaux de recherche financés par la CNSA soit mis en avant. C'est un travail de synthèse qui n'est pas terminé à ce jour. Pour les travaux à venir, les chercheurs doivent prendre le temps de cette valorisation. Idéalement, au niveau des instances d'évaluation de la recherche, l'innovation sociale devrait figurer parmi les critères d'évaluation. Et cela supposerait une temporalité particulière nécessitant un temps d'exploitation et de diffusion des résultats après le dépôt des rapports.

Dans la même ligne, le périmètre des travaux relevant de la subvention directe en section V doit être précisé davantage et distingué du périmètre de ceux qui relèvent des appels à projets.

Donner sa place à l'évaluation

La place des études d'évaluation doit être précisée au regard des travaux de recherche. Les évaluations sont de plusieurs natures. Elles peuvent prendre la forme d'études de besoins, ou chercher à évaluer l'efficacité ou la pertinence de politiques publiques, programmes ou dispositifs. La recherche peut être utile dans la mesure de l'efficacité des politiques publiques ou dispositifs au regard de certains critères, sous réserve de l'intégrer en amont du projet.

La démultiplication d'expériences innovantes nécessite une évaluation de qualité appuyée sur des protocoles précis et validés.